



# SNUipp

# 76



**Rentrée 2011,  
plus d'élèves,  
moins d'enseignants !**

## Edito

Cette année scolaire débute dans un contexte plus que préoccupant : la situation économique et l'avenir de l'école ne peuvent laisser personne indifférent et nous devons tous réagir rapidement aux politiques d'austérité.

Les tours de vis annoncés ne doivent pas, ne peuvent pas concerner les salariés et l'école qui ont déjà tant donné. Les services publics, éléments de justice sociale sont attaqués, année après année alors qu'une politique fiscale injuste perdure. Personne n'est dupe des annonces malgré les efforts de communication du gouvernement. Les organisations syndicales prendront leur décision sur la riposte nécessaire à ce mépris qui laisse sur le bord de la route les salariés, les jeunes, les chômeurs, les retraités pendant que d'autres exigent toujours plus de profits. La FSU prendra toute sa part dans les décisions de l'intersyndicale qui se réunira le 1er septembre.

Les batailles syndicales et d'opinion menées par le SNUipp-FSU, sur le terrain et dans les médias, ont fait évoluer de façon significative le regard des français qui expriment désormais une grande défiance vis-à-vis de la politique éducative du gouvernement. La réussite de la journée du 18 mai sous les fenêtres du ministre et les mobilisations de l'ensemble des partenaires de l'école ( parents, enseignants et élus ), dénonçant avec force la situation d'une école asphyxiée ont conduit le chef de l'Etat à annoncer que le nombre de classes à la rentrée 2012 ne serait pas inférieur à celui de cette rentrée.

Cet acquis acté par l'augmentation de 2000 postes au concours va être difficile à mettre en œuvre, en refusant de revenir sur le principe de non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite, le gouvernement crée une impasse : nul doute que les IA ne soient à nouveau sollicités pour trouver des leviers d'action... et de nouvelles suppressions de postes de RASED, de remplaçants, de classes maternelle, de formateurs...

**La situation n'est plus tenable. Il faut stopper les suppressions de postes pour mettre en oeuvre une autre politique éducative. C'est sur cette base que les fédérations et syndicats de l'Education Nationale dont le SNUipp-FSU, appellent à une journée de grève le 27 septembre.**



Déposé le 01/09/2011

**14 000  
suppressions  
programmées :  
grève le 27  
septembre !**



## Carte scolaire

Après les décisions, de l'Inspecteur d'Académie de fermer 119 classes pour seulement 20 ouvertures, un comité technique paritaire départemental (CTPD), se tiendra le 8 septembre pour décider d'annulations de fermetures ou d'ouvertures de classes. Les IEN viendront compter les élèves dès la rentrée dans les écoles concernées. Attention aux éventuelles fermetures de rentrée : il serait inadmissible que des collègues titulaires perdent leur poste en dehors des phases du mouvement.

Envoyer-nous donc le plus tôt possible vos effectifs actualisés.

**Le SNUipp défendra, lors du CTP du 8 septembre, tous les dossiers d'écoles qui lui sont adressés.**

## Concours PE : 2000 places supplémentaires !

Dès l'annonce en juin par N. Sarkozy, qu'il n'y aurait pas de suppressions nettes de classes à la rentrée 2012, le SNUipp avait réagi en déclarant que pour rendre crédible cette promesse, le nombre de places au concours devait être augmenté afin de compenser les départs en retraite. Le ministre avait alors annoncé au SNUipp, qu'au lieu des 3000 places prévues, il ouvrirait 5000 places au concours PE 2012. Le compte n'y est pas évidemment, mais cette évolution est bien le fruit de la bataille qu'a menée le SNUipp avec les collègues, les parents, les élus... pour l'école toute cette année (grèves, rassemblement devant le ministère, manifestations...). Dans notre académie, 115 places seront donc ouvertes en 2012, contre 66 cette année.

**Réussir la grève du 27 sera un message fort envoyé au gouvernement.**

**La règle à soustraction, ça suffit !**

**L'investissement pour l'école doit devenir la règle d'or !**



## LPC : et maintenant ?

Le LPC (livret personnel de compétence) est entré en vigueur à la rentrée 2010.

Alors que les enseignants des écoles travaillent par compétences depuis plus de 20 ans et utilisent des livrets scolaires élaborés le plus souvent en équipe, ce nouvel outil, mis en place sans concertation réelle, est un nouveau « pavé dans la mare » qui constitue une nouvelle charge de travail importante. En quoi est-il utile aux enseignants pour faire réussir leurs élèves, pertinent pour dialoguer avec les familles ?

Ce document désarçonne les enseignants pour qui cocher des cases ne correspond pas à une vision d'un métier de conception. Programmes, socle, évaluations nationales, LPC sont autant d'éléments dont la cohérence interroge.

Dans ces conditions, le SNUipp-FSU demande l'abandon de ce livret. En juin, le SNUipp-FSU a appelé les équipes enseignantes à ne pas le remplir. Il a demandé l'ouverture de discussions pour des outils d'évaluation et d'information aux familles utiles à la réussite des élèves.

Le ministère, a informé le SNUipp que le passage au livret numérique, annoncé pour la rentrée 2011, était finalement retardé. Des expérimentations ont eu lieu dans quelques départements : le bilan n'est pas connu à ce jour. Un logiciel, réalisé par le CNDP, *Cerise prim* est actuellement expérimenté : il s'agit d'un outil numérique qui permet de renseigner les résultats des élèves aux évaluations de l'enseignant, il indique également le lien entre ces évaluations et les compétences évaluées dans le cadre du socle. A terme, il pourrait être utilisé pour la mise en œuvre du LPC, regroupant évaluations et LPC dans un outil unique.

Le SNUipp avait appelé à ne pas renseigner le LCP, il organisera, lors de cette année, un stage de formation syndical sur ce sujet.

## Sommaire

p 1 Edito

p 2 Grève

p 3 Carte scolaire,  
concours, LPC

p 4 Rythmes, EVS/AVS

p 5 à 8 Encart à conserver

P9 Elections

p 10, 11 Se syndiquer

p 12 RIS, débats FSU

Encart : lettre aux parents

## Masters en alternance : bricolage "low cost"

La mise en œuvre d'un master en alternance, à partir de la rentrée, même si le principe peut être intéressant, demeure une formation à moindre coût, en même temps qu'une réserve de personnels non recrutés.

En effet 25 étudiants devraient être en stage filé un jour par semaine (le mardi) dès la rentrée (sans formation) en complément de temps partiels.

Ils seront rémunérés sur la base de 216h.

Pour le SNUipp, "on est bien loin du principe de l'alternance au service des besoins de formation". C'est le contraire même. Non seulement, les étudiants seront jetés dans l'arène sans un réel accompagnement des équipes de formateurs, mais en plus ils serviront de variable de remplacement pour palier le manque de postes. Le dispositif fait entrer la précarité à l'école sans se soucier des besoins de formation des étudiants.

### SNUipp 76

Bulletin du SNUipp  
de Seine Maritime

I.S.S.N 1259-9646 /  
C.P.P.A.P 0710 S 07451

Directeur de la Publication :  
Marceau PRIVAT

SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat  
76100 ROUEN

Mensuel imprimé par nos soins  
Dépôt légal à parution

# Pour l'école, tous en grève !



Depuis 4 ans, le Ministère de l'Education nationale a supprimé plus de 52 000 postes.

Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux met l'Ecole publique à genoux, ne lui permettant plus d'assurer ses missions de Service public. Ce dogme ne permet plus aux personnels d'exercer leur métier avec sérénité et professionnalisme.

Les personnels de l'Education, les parents et les jeunes se sont mobilisés régulièrement au cours de cette année pour dénoncer les 16 000 nouvelles suppressions de postes effectives à la prochaine rentrée scolaire alors même que plus de 60 000 élèves supplémentaires sont attendus.

Ces suppressions associées au manque d'ambition éducative dégradent encore plus les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Dans ce contexte, la campagne publicitaire sur les recrutements lancée par le Ministre de l'Education nationale sonne comme une provocation d'autant que la préparation du prochain budget prévoit de nouvelles suppressions d'emplois et n'affiche d'autre objectif pour le système éducatif que la recherche d'économies.

Si le gouvernement cherche à tromper l'opinion en affirmant sans cesse, comme si cela pouvait convaincre, que l'on peut faire « plus avec moins », la France reste un des pays qui investit le moins dans son éducation et donc dans l'avenir.

En plus de la question fondamentale des postes, la politique éducative, l'avalanche de mesures inadaptées, incohérentes et précipitées maintiennent un système éducatif inégalitaire qui ne permet pas de lutter réellement contre l'échec scolaire.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire. Pour cela, les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education appellent les personnels de l'Education Nationale et de l'enseignement agricole public à se mettre en grève le 27 septembre prochain. Elles exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté.

D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique, ambitieuse et émancipatrice.

Paris le 10 juin 2011

En encart, lettre à distribuer sans modération, aux parents d'élèves, dès la rentrée.

## Pour la réussite de tous, tous en grève !

- Contre les fermetures de postes : + 8 300 élèves, - 9 967 enseignants,
- 1 500 classes fermées
- près de 600 postes RASED en moins
- Près de 800 postes d'intervenants langues robotés
- Près de 200 postes de maîtres formateurs et de conseillers pédagogiques supprimés.
- Contre le massacre de la formation
- Contre le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux
- Pour une politique ambitieuse pour l'école qui permette la réussite de tous les élèves

### 427 postes retirés à la Seine-Maritime en 10 ans

Ces moyens auraient permis de lutter efficacement contre l'échec scolaire :

- avec plus de maîtres que de classes
- en accueillant tous les 2 ans dont les parents le souhaitent
- en renforçant les RASED
- en prononçant les ouvertures nécessaires

## Modalités de grève

### Déclaration d'intention :

Les grévistes informent l'IEN de leur intention de faire grève par fax, courrier ou mail (adresse de messagerie professionnelle) qui doit parvenir pour le **samedi 24 septembre minuit**.

*Attention aux délais postaux et aux courriers déposés en mairie !*

N'hésitez pas à déposer dans la boîte de l'IEN les déclarations d'intention de grève, vous aurez la garantie que le courrier parviendra à temps à l'administration !

La déclaration d'intention doit obligatoirement comporter nom, prénom, affectation date et signature, il n'y a pas d'obligation d'utiliser le modèle fourni par l'administration. Modèle sur le site.

Informez également cantine, étude, transport scolaire, piscine...

### Qui peut faire grève ?

L'ensemble des personnels titulaires, non titulaires, les EVS, AVS... les directeurs d'école car ils ne sont ni chefs d'établissement, ni fonctionnaires d'autorité.

Les professeurs des écoles stagiaires (PES) sont autorisés à faire grève. Contacter le SNUipp en cas de problème !

### La lettre aux parents

Les **grévistes informent les familles** dès que possible par écrit qu'il n'y aura pas classe dans le cahier de correspondance. Par contre, la lettre informant des motifs de la grève peut être soit distribuée à la sortie de l'école, soit transmise sous pli cacheté ou agrafé. Modèle sur le site.

### Communication sur le SMA (service minimum d'accueil)

Dans tous les cas, le directeur gréviste, pas plus que ses adjoints grévistes, n'est tenu d'être sur place, aucune information n'est donnée par téléphone à qui que ce soit (mairie, inspection, renseignements généraux...) sauf, bien sûr, au SNUipp!!!

Les maires sont désormais prévenus par l'IA qui leur demande de mettre en place un SMA si le taux de grévistes est supérieur à 25%.

Le BO n°33 du 4/09/08 indique que « les directeurs facilitent la mise en place des mesures d'information que la mairie organise à destination des familles... ». Il n'est pas explicitement dit que nous devons transmettre les informations que la mairie veut communiquer aux familles, et ça ne doit pas être aux grévistes d'informer sur la mise en place du SMA !

Vous pouvez donc, par exemple, proposer les clés du panneau d'affichage...

**Faites remonter, au plus vite, le nombre de grévistes par rapport au nombre de collègues de l'école au SNUipp.**



# Rythmes scolaires : quelles décisions ?

## Rythmes: un rapport intéressant

Les propositions de ce rapport sont sérieuses si on les prend toutes ensemble, mais le gouvernement pour l'instant n'en retient que deux allant, à l'encontre d'une réflexion sur l'ensemble des paramètres et évite ainsi toute remise en cause d'une politique budgétaire et éducative qui aboutit à « moins d'école » et non pas « mieux d'école » !

## Rythmes : incohérences du ministre

Luc Chatel, qui supprime 14000 postes d'enseignants, affirme que la réduction du nombre d'heures de classe par jour permettra la "réussite scolaire de chaque élève".

## Rythmes: pour une évolution de qualité

Pour le SNUipp, le changement doit être porteur d'amélioration des conditions d'apprentissage et de vie des élèves et d'exercice du métier avec des tempos pour se concerter et travailler en équipe.

Et il serait inacceptable que toute évolution se traduise par un alourdissement du temps et de la charge de travail des enseignants. Au contraire, pour être compris et mis en oeuvre, le changement doit être porteur d'amélioration des conditions d'exercice du métier notamment en donnant aux enseignants des temps de qualité pour enseigner, se concerter et travailler en équipe notamment.

Le rapport du comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires a été remis à Luc Chatel le 4 juillet. Il propose 10 mesures, "pour des rythmes plus équilibrés", impliquant des bouleversements en profondeur dans l'organisation de tous les temps de l'École. Luc Chatel n'a pris aucune décision et annonce des négociations avec les partenaires de l'école : organisations syndicales, associations de parents d'élèves, représentants des collectivités et des professionnels des différents secteurs économiques, pour des mesures applicables en 2013.

Quoi qu'il en soit, ces mesures sonnent comme un désaveu à la politique du passage en force – semaine des quatre jours, aide personnalisée, nouveaux programmes – imposée en 2008 par Xavier Darcos.

**"La journée serait moins lourde mais pas nécessairement moins longue".** La durée des cours serait limitée à 5 heures par jour à l'école élémentaire et jusqu'en 5ème. Elle serait complétée par 2 heures "d'accompagnement éducatif". La pause méridienne ne pourrait être inférieure à 1h30.

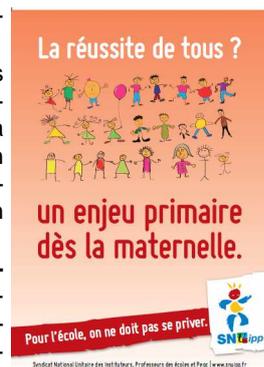
**La semaine.** A l'école élémentaire et pour les deux premières années du collège, le comité instaure une sorte de "bouclier scolaire" de 23 heures de cours par semaine, étalées à l'école sur 9 demi-journées, au lieu de 8 actuellement.

**L'année scolaire comprendrait 38 semaines de cours** séquencées en 5 périodes d'enseignement de 7 à 8 semaines. Il y aurait 2 semaines de vacances par période, ce qui veut dire que les vacances de la Toussaint seraient prolongées, celles de Pâques raccourcies avec un pont à l'Ascension. Les vacances d'été seraient ramenées à 6 semaines au lieu de 8. Toutes les vacances, sauf Noël, seraient réparties en 3 zones.

**Ce rapport s'appuie sur les recommandations des chrono biologistes.** Ils recommandent des journées moins chargées mais 5 journées de travail par semaine et des semaines mieux réparties, une alternance de 2 semaines de vacances toutes les 7 semaines travaillées.

Mais changer les rythmes a un coût, quand toutes les communes n'ont pas les mêmes moyens : ce qui risque d'accroître encore les inégalités territoriales en matière d'offre éducative.

De fait, la méthode que semble vouloir employer Luc Chatel interroge déjà. Annonçant dans un premier temps une large consultation, il propose aujourd'hui d'avancer prioritairement sur la réduction des congés d'été et la pause méridienne. Finalement, ces deux propositions engagent le ministère à peu de frais.



## EVS AVS

Avec les EVS en contrat aidés le SNUipp-FSU n'a eu de cesse de dénoncer leur situation, alors que le ministère s'est peu soucié des formations dont il est redevable, et que rien n'est fait (ou si peu) pour une nouvelle insertion professionnelle.

Le fonctionnement de l'école ne peut se satisfaire de la précarité.

Le SNUipp-FSU a été à l'initiative d'actions nationales d'envergure qui auront permis quelques avancées : maintien du nombre d'EVS alors qu'il devait diminuer de 4500, création de postes d'assistants de scolarisation dès la rentrée 2011, recours devant les tribunaux des conseils de prud'hommes gagnés par des EVS dans plusieurs départements (Maine et Loire, Nièvre, Vosges,...).

Le SNUipp-FSU et les syndicats de la FSU ont toujours recherché l'unité syndicale dans le but de peser plus fort dans l'intérêt des agents non titulaires.

En Seine-Maritime, nous avons déposé de nouveaux recours. Contactez-nous si vous le souhaitez.

En juin, le gouvernement a annoncé le remplacement progressif des Contrats Aidés par des Assistants d'Education recrutés pour 3 ans renouvelables une fois, à hauteur de 2000 dès cette rentrée, 2300 l'année suivante.

Ces nouveaux « auxiliaires de scolarisation » pourront intervenir au sein de « pôles ressources, en tant qu'AVS « collectif » (c'est-à-dire non rattachés exclusivement à un élève).

La formation des AVS devrait être renforcée..

*Si l'abandon du recours aux contrats aidés est une bonne chose, la création d'un véritable métier est encore une fois remise à plus tard.*

*Le SNUipp a demandé que les personnels sous contrat aidé, exerçant des missions d'AVS-i, soient prioritaires pour postuler sur les nouveaux postes. La mise en oeuvre du nouveau dispositif ne doit en aucun cas se traduire par une diminution de l'accompagnement des élèves en situation de handicap !*



# Informations... à conserver, à afficher

## Sorties scolaires



## CALENDRIER 2011/2012

Sortie...	Régulière	Occasionnelle sans nuitée	Occasionnelle avec nuitée(s)
<b>Initiative</b>	Enseignant de la classe	Enseignant de la classe (inscrite au projet d'école)	Enseignant de la classe (inscrite au projet d'école)
<b>Caractère</b>	Obligatoire et gratuite, pendant le temps scolaire.	Obligatoire si pendant le temps scolaire, facultative si dépassant l'horaire scolaire.	Toujours facultative
<b>Demande d'autorisation</b>	Par l'enseignant au directeur en début d'année ou début du trimestre par écrit.	Par l'enseignant au directeur, une semaine avant, sans délai pour les sorties de proximité.	Par le directeur à l'IA s/c de l'EN dans le département : 5 semaines avant Autre département : 8 semaines avant Etranger : 10 semaines avant.
<b>Familles</b>	Information	Autorisation écrite si sortie facultative	Réunion indispensable. Autorisation écrite.
<b>Encadrement maternelle classe enfantine</b>	2 adultes dont l'enseignant et, au delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 8 élèves. Si sortie de proximité (1/2 journée maximum) : l'enseignant avec un adulte.		
<b>Encadrement élémentaire</b>	2 adultes dont l'enseignant, au delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 15 élèves. Si sortie de proximité (1/2 journée maximum) : l'enseignant seul.		Au delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 10 élèves.
<b>Qualification</b>	Aucune qualification : parent d'élève, intervenant extérieur, AE, ATSEM		Parents d'élèves, intervenant extérieur, AE, ATSEM (BAFA souhaité) + un titulaire de brevet de secourisme ou de premiers secours par centre.

**Rentrée des enseignants** : 2 septembre

**Rentrée des élèves** : 5 septembre

**Toussaint** : du 22 octobre au 3 novembre

**Noël** : du 17 décembre au 3 janvier

**Hiver** : du 25 février au 12 mars

**Printemps** : du 21 avril au 7 mai

**Été** : du 5 juillet au 4 septembre

page

### Obligations de service

Les personnels enseignants du premier degré ont depuis la rentrée 2008 un horaire de service hebdomadaire de 27 heures, réparties en :

- **24 heures d'enseignement par semaine,**
- **108 heures annuelles** réparties en :
  - **60 heures** consacrées à de l'aide personnalisée et à son organisation
  - **24 heures** consacrées aux travaux en équipes pédagogiques (conseils des maîtres et conseils de cycles), aux relations avec les parents et à l'élaboration et au suivi des PPS des élèves handicapés ;
  - **18 heures** consacrées à l'animation et à la formation pédagogique ;
  - **6 heures** consacrées aux conseils d'école.

### Les congés

#### Le congé ordinaire de maladie

Fournir à l'EN un certificat médical.  
Droit à traitement : jusqu'à 3 mois, plein traitement ; à demi-traitement les 9 mois suivants.  
La MGEN complète en partie.  
Le décompte des jours de congé (pour droit à traitement) se fait par examen de la période des 365 jours qui précèdent ce congé (et non par année civile ou scolaire).

#### Le congé de longue maladie

La demande doit émaner du médecin traitant qui constate que l'intéressé est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Durée maximale : 3 ans (1 an à plein traitement, les 2 autres à mi-traitement, la MGEN complète en partie).

#### Le congé de longue durée

Son attribution est conditionnée par l'un des 5 groupes de maladies suivantes : cancer, maladie mentale, tuberculose, poliomyélite, sida. Durée limitée à 5 ans : 3 à plein traitement, 2 à mi-traitement (la MGEN complète en partie). La mise en CLD entraîne la perte du poste au bout d'un an. La carrière se poursuit normalement.

### Autorisations d'absence

#### Garde d'un enfant malade

L'autorisation d'absence est accordée au père ou à la mère (fournir un certificat médical). La durée est de 11 demi-journées par année scolaire et peut être doublée dans certains cas.

#### Congé de présence parentale

Ce congé est destiné au père ou à la mère lorsque la maladie, l'accident ou le handicap d'un enfant présente une particulière gravité nécessitant une présence soutenue et des soins contraignants.

#### Autres autorisations d'absence

Soumises à accord de l'IA ou IEN, elles ne sont pas de droit. Contacter le SNUjpp en cas de problème.

#### Autorisations de droit

- Absences liées à l'exercice du droit syndical :
  - Réunion d'info syndicale 2 demi-journées par an (à rattraper hors présence des élèves)
  - Stages : 12 jours par an sur temps de classe.

La réussite de tous.  
**Sans modération!**



Pour l'école,  
on ne doit  
pas se priver.



Avec le SNUipp 76  
un enjeu syndical :

**La transformation de l'école,  
la réussite de tous!**

**Des délégués du personnel  
responsables devant toute  
la profession :**

*Informez pour agir, réfléchissez ensemble,  
pour avancer, intervenez pour défendre  
chacun et chacun au quotidien.*

*Un projet syndical que nous continuons  
de bâtir avec tous, qui porte l'ambition  
d'une véritable transformation de  
l'école pour la réussite de tous les élèves :  
des centaines de collègues rencontrés  
chaque année en réunions d'infos  
syndicales, à l'occasion de stages  
syndicaux, lors de conférences débats,  
avec des chercheurs...*

**À l'offensive**

Engager des actions qui donnent des perspectives : sécurité-responsabilité, carte scolaire, maternelle, direction d'école, titulaires mobiles, formation continue, enseignement spécialisé...

### Réunions d'infos syndicales

Ces réunions sont ouvertes à tous et à toutes, syndiqué ou pas, c'est un bon moyen pour vous tenir informés et pour mieux connaître le SNUipp

Chaque collègue a droit à 2 demi-journées par année scolaire et peut participer à la réunion de son choix quels qu'en soient la date ou le lieu.

Il suffit de prévenir votre IEN à l'aide des formulaires qui sont mis à votre disposition.

En contre-partie 6 heures de temps de travail en dehors de la présence des élèves sont « déduites » c'est-à-dire que vous pouvez choisir 2 réunions auxquelles vous ne participerez pas quels qu'en soient la date ou le contenu : concertation, animation pédagogique obligatoire ou facultative, conseil d'école, journée de solidarité.

### Réunions de secteurs

Elles servent à faire le point sur les difficultés dans la localité, échanger, se connaître, agir ensemble...

### Stages syndicaux

Approfondir la réflexion, travailler avec des intervenants, des spécialistes...

Autorisation de droit, sur le temps de travail

## ROUEN

SNUipp 76  
4 rue Louis Poterat  
76100 Rouen  
Permanences  
du lundi au vendredi  
Tel : 02 35 63 85 08  
Fax : 02 35 63 85 16  
**snu76@snuipp.fr**

**<http://76.snuipp.fr/>**

### DIEPPE

Isabelle Rioual  
06 71 65 46 46  
Valérie Peuple  
06 77 92 09 56  
Marie Luce Buiche  
06 80 11 23 93

### LE HAVRE

Lise Cramoysan  
06 84 46 71 55  
Stéphanie Rio  
06 32 41 10 04

## Vos élus à la CAPD : Avec détermination !

Faire face à l'administration, exiger la transparence, combattre l'autoritarisme, garantir l'équité, défendre individuellement tous les collègues, syndiqués ou non, informer.

Le SNUipp se construit avec la profession.

**Sabine De Almeida** 06 31 18 24 64  
**Marie-Luce Buiche** 06 80 11 23 93  
**Luce Desseaux** 06 77 70 60 31  
**Nadine Aragona** 06 86 69 25 97  
**Pascal Grimbert** 06 74 80 71 53  
**Lise Cramoysan** 06 84 46 71 55  
**Catherine Bellot** 06 77 50 10 85  
**Christine Dieul** 06 82 35 85 22  
**Malec Boutbal** 02 35 91 93 76  
**Marie Leroux** 06 86 16 33 34  
**Karine Nothias** 02 35 61 46 20  
**Thierry Fabarez** 02 35 97 29 93

Les délégués du personnel vous renseignent sur vos droits, vous conseillent, vous soutiennent et vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

## Vos représentants au CTP et au CDEN

Pour défendre vos dossiers de carte scolaire : ouvertures et fermetures de classes, création de postes

**Marceau Privat , Sabine De Almeida ,  
Marie-Luce Buiche, Lise Cramoysan  
Luce Desseaux, Jean-Paul Weiller**



Le service public d'éducation, nos métiers,  
on les aime, ensemble on les défend !



# Les CAPD

## Septembre

- Mouvement 3ème phase
- Ineat - Exeat

## Novembre Décembre

- Promotion des insits et des PE
- Stages de formation continue
- Permutations informatisées : majoration des 500 points
- Départ en stage DEPS et DDEAS

## Janvier

## Mars

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- Départ en stage CAPA-SH
- Échange franco-allemand
- Postes adaptés
- Résultats des permutations informatisées.

## Mai

- Mouvement phase principale
- Congé de formation professionnelle
- Mouvement inter départemental

## Juin

- Ineat - Exeat
- Avancement à la hors-classe
- Liste d'aptitude pour l'accès au corps de professeur d'école
- Détachement, disponibilité, temps partiel...

## Juillet

- Groupe de travail 2ème phase du mouvement

## Août

- Groupe de travail 3ème phase du mouvement.

Pour l'école, pour notre métier, on ne doit pas se priver !



# Les notes de service

## Septembre

- Candidature au plan de formation continue
- Aide au logement pour les personnels nommés en ZEP
- Candidature à un poste en Nouvelle Calédonie et dans un TOM
- Candidature à un poste à l'étranger

## Octobre / Novembre

- Candidature au mouvement inter-départemental (permutations)
- Candidature pour la liste d'aptitude de directeur d'école
- Prêt mobilité
- Affectation sur poste adapté.
- Demande de stage de directeur d'établissement spécialisé
- Candidature pour un stage de préparation au diplôme d'état de psychologue scolaire

## Décembre

- Congés et autorisations d'absence
- Échanges et programmes franco étranger
- Demande de temps partiel

# Les différents barèmes...

## Mouvement intra départemental

- Ancienneté Générale des Services
- + Points pour ancienneté dans le poste (1 point par an et maximum 5), ou pour nomination à titre provisoire (2 points)
- Ancienneté dans la fonction de directeur (1 point par an et maximum 5), + 5 points pour 5 ans consécutifs en « plan violence » ou « ambition réussite »
- + Enfant de moins de 16 ans (0.5 point). Enfant ou adulte handicapé (0.5 point)

## Inscription liste d'aptitude PE

- Ancienneté générale des services (40 maxi) note multipliée par 2 (40 maxi) (+ 1 point direction, 3 pts Zep, 5 pts diplôme universitaire, 5 pts diplôme professionnel)

## Hors-classe des PE

- Echelon PE au 31/12 multiplié par 2 + Note + 1 point ZEP + 1 point directeur

## Changement de département

### (permutations informatisées et ineat-exeat)

- Points en fonction de l'échelon Ancienneté dans le département :** 2/12 points par mois entier au delà de 3 ans + 10 points par tranche de 5 ans
- Bonification « rapprochement de conjoint » :** 150 points
- Bonification « année(s) de séparation » :** 50 points pour chaque année scolaire de séparation, 100 points supplémentaires dès la 2ème année.
- Bonifications pour enfant :** 15 points pour chaque enfant à charge de moins de 20 ans et/ou à naître + 5 points supplémentaires par enfant à partir du troisième.
- Renouvellement du 1er vœu :** 5 points.

## Formation continue

- AGS moins le nombre de semaines de stages déjà effectuées

## Stage CAPA-SH

- AGS + Ancienneté dans l'enseignement spécialisé + Note corrigée + cotation IEN (sur 25)



# Grille de notation

PE	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Inst.		4 à 5	6	7	8	9	10	11	
Hors classe					1	2	3	4	5 6 7
Insuffisant	8	8	8	8.5	9	9	9.5	9.5	
Passable	10	10.5	11	11.5	12	12.5	13	13.5	14
Convenable	10.5	11	12	12.5	13	14	15	15.5	16.5
Bien	11.5	12	12.5	13	14	15	16	17	18
Très bien	12	12.5	13.5	14.5	15.5	16.5	17.5	18.5	19.5
									19.8
									20

## Grille indiciaire

Instituteurs	P.E		Hors classe	
	Echelon	Indice	Echelon	Indice
1	1	349	1	495
2	2	376	2	560
3	3	410	3	601
4	4	431	4	642
5	5	453	5	695
6	6	467	6	741
7	7	495	7	783
8	8	531		
9	9	567		
10	10	612		
11	11	658		

Valeur du point d'indice brut au 01/07/2010 : environ **4,60€**

## ISSR, indemnité de sujétion spéciale de remplacement

moins de 10 km	15,20 €	40 à 49 km	33,99 €
10 à 19 km	19,78 €	50 à 59 km	39,41 €
20 à 29 km	24,37 €	60 à 80 km	45,11 €
30 à 39 km	28,62 €	par tranche de 20 km en +	6,73 €

## Bonification indiciaire :

Instituteurs spécialisés (CAFIPEMF, CAPSAIS, DEPS) : 15 pts  
 Instituteur CPD-EPS, Instituteur MFAIEN : 41 pts  
 Directeur 1<sup>er</sup> groupe (classe unique) : 3 pts  
 Directeur 2<sup>o</sup> groupe (2 à 4 classes) : 16 pts  
 Directeur 3<sup>o</sup> groupe (5 à 9 classes) : 30 pts  
 Directeur 4<sup>o</sup> groupe (10 cl. et plus) : 40 pts  
 Directeur adjoint SEGPA : 50 pts  
 Directeur EREA : 120 pts  
 Directeurs : + 8 pts NBI + indemnité de charge administrative

## Allocations familiales

1 enfant : 23,12 € ;  
 majoration plus de 11 ans : 14,51 € ; majoration plus de 16 ans : 22,29 €.  
 2 enfants : 125,78 € 3 enfants : 286,94 €  
 Par enfant en plus : 161,17 €

## La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)

comprend :

Une prime à la naissance ou à l'adoption ;  
 Une allocation de base ;  
 Un complément de libre choix du mode de garde ;  
 Un complément de libre choix d'activité.  
*Ces prestations sont liées à conditions de ressource.*

# Promotions

## COMMENT CA MARCHE ?

Pour être promu, c'est-à-dire avoir le droit de passer à l'échelon supérieur, il faut d'abord être promu.

## QUAND EST-ON PROMOUVABLE ?

On est promu quand on a passé suffisamment de temps dans l'échelon (cf tableau d'avancement).

Par exemple, un enseignant qui est au 8ème échelon PE depuis le 1er janvier 2009 sera promu :

- au grand choix (2 ans et 6 mois plus tard) : le 1er juillet 2011
- au choix (4 ans plus tard) : le 1er janvier 2013
- à l'ancienneté (4 ans et 6 mois plus tard) : le 1er juillet 2013.

## QUAND EST-ON PROMU ?

Tous les collègues sont classés par ordre de barème. Au grand choix pour les PE (choix instit), 30% des promouvables sont promus.  
 Au choix pour les PE (mi-choix instit), 5/7 ème des promouvables sont promus.

## Tableau d'avancement instit

ECHELON	Choix	Mi-choix	Ancienne-
6 au 7	1 a 3 m	1 a 6m	2 a 6 m
7 au 8	2 a 6 m	3 a 6m	4 a 6 m
8 au 9	2 a 6 m	3 a 6m	4 a 6 m
9 au 10	2 a 6m	4 a	4 a 6m
10 au 11	3 a	4 a	4 a 6 m

## Tableau

### d'avancement

### Hors Classe

Echelon	Automatique
4 au 5	2 a 6 m
5 au 6	3 a
6 au 7	3 a

## Tableau d'avancement PE

ECHELON	Gd Choix	Choix	Ancienneté
1 au 2	3 m		
2 au 3	9 m		
3 au 4	1 a		
4 au 5	2 a		2a 6m
5 au 6	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
6 au 7	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
7 au 8	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
8 au 9	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
9 au 10	3 a	4 a	5 a
10 au 11	3 a	4 a 6 m	5 a 6 m



Pour que la réussite de tous fasse école, ne vous privez pas, Votez SNUipp-FSU



Pour l'école, pour notre métier, on ne doit pas se priver !



## Élections professionnelles : Cliquez - Votez !

AVEC LA FSU : AGIR POUR NOS MÉTIERS ET L'ÉDUCATION !

- La FSU est la première fédération syndicale dans l'Éducation nationale.
- Elle est aussi la première des organisations syndicales dans la Fonction publique de l'État.

L'une des questions posées par le scrutin d'octobre est la future représentativité des organisations syndicales, et donc le poids qu'elles représenteront dans la défense des personnels et dans les négociations avec l'État employeur.

**Les enjeux du vote qui se déroulera en octobre prochain seront déterminants.**

**Ce vote devra conforter le poids des syndicats de la FSU, non pas simple bataille de boutique, mais par conviction que le SNUipp et la FSU sont les plus à même de faire reculer les projets néfastes et de construire des réponses à partir des revendications élaborées avec les personnels sur les lieux de travail.**

**Voter pour la FSU**, c'est voter pour la première fédération syndicale de l'Éducation nationale. Elle tient son originalité, sa force et son efficacité de ses syndicats nationaux dont les militant(e)s et les élu(e)s, présent(e)s sur nos lieux d'exercice, défendent nos métiers et nos conditions de travail et d'emploi.

Renforcer la FSU, c'est permettre à l'ensemble des personnels de continuer à se battre, dans la recherche de l'unité, sur tous les terrains pied à pied, et pour la mise en œuvre d'une politique éducative qui fasse de l'Éducation Nationale l'outil prioritaire de réussite pour tous les jeunes. L'enjeu est d'importance à l'heure où les services publics, essentiels pour l'égalité entre les citoyens et les territoires, sont affaiblis, où l'Éducation nationale est, comme jamais, menacée dans ses capacités d'exercer ses missions et où ses personnels voient leur situation se dégrader dans tous les domaines.

**Choisir le SNUipp-FSU** c'est choisir des délégués à votre écoute, qui défendent les dossiers de chaque collègue, de chaque école et qui informent tous les collègues, par souci de la transparence et de l'équité dont nous sommes les garants.

C'est établir un rapport de force avec les IEN, l'IA, le ministre.

C'est maintenir nos acquis syndicaux.

C'est exiger, revendiquer, agir dans l'unité pour gagner.

**Le SNUipp-FSU, un syndicat efficace, disponible.**

- Pour un service public de l'éducation ambitieux
- Pour la réussite de tous les élèves
- Pour des métiers reconnus et revalorisés
- Pour le respect de nos professions

Dès le mois de septembre, vous recevrez, dans votre école, votre **identifiant**. Ne le perdez pas, il est indispensable pour voter !



# Un syndicat fort, une école forte !

## Je me syndique au SNUipp-FSU

### **Pour être informé :**

se syndiquer permet de recevoir la presse nationale (fenêtre sur Cours) ainsi que la presse départementale. Cette presse est élaborée par les militants du syndicat. Son contenu est en permanence "branché" sur ce qui fait l'actualité du métier, les propositions ministérielles, mais aussi les nôtres, celles des personnels, sur le terrain ! Se syndiquer, c'est pouvoir s'informer par une voie indépendante de l'administration !

### **Pour rompre l'isolement :**

être syndiqué, c'est pouvoir rencontrer les collègues, dialoguer avec eux, échanger, élaborer, proposer, etc... c'est ne plus être seul en cas de problème ou de difficulté.

### **Chacun, avec sa diversité, apporte sa pierre.**

Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons agir avec efficacité. La force d'un syndicat, c'est avant tout le nombre de ses adhérents. C'est pourquoi le syndicat c'est bien vous !

### **Pour participer au mouvement d'amélioration de l'école :**

se syndiquer, c'est défendre, développer, transformer l'école pour qu'elle demeure un service public et qu'elle permette à tous les enfants de devenir des citoyens. C'est, plus généralement participer au mouvement d'ensemble de défense des services publics. En un mot, se syndiquer, c'est défendre une certaine idée de la justice sociale.



### **Pour contribuer au mouvement social :**

se syndiquer, c'est agir pour une société plus juste, plus égalitaire.

### **Pour que les salariés que nous sommes aient des moyens d'information, de défense, indépendants de tout pouvoir, de tout parti politique :**

se syndiquer, c'est verser une cotisation, calculée de façon la plus équitable possible (proportionnelle au salaire). Toute initiative en matière d'information (envoi de la presse par exemple), toute réunion locale, départementale, nationale, toute manifestation a un coût. Se syndiquer, verser sa cotisation, c'est permettre l'activité syndicale.

### **Pour plus de transparence**

le SNUipp vous demande d'envoyer des fiches individuelles permettant le contrôle, en CAPD, des éléments vous concernant (mouvement, promo, intégration, permutation). En CTPD, les délégués enquêtent auprès des collègues (carte scolaire, rythmes scolaires). Pour connaître votre opinion sur la transformation de l'école, le SNUipp vous consulte régulièrement

### **Pour élaborer et défendre les revendications des personnels :**

se syndiquer, c'est pouvoir faire entendre sa voix !

### **Se syndiquer, c'est par définition un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif.**

Par leur adhésion, les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies. La cotisation est la seule rentrée d'argent du syndicat.

### **Le SNUipp FSU, premier syndicat dans les écoles.**

Le SNUipp est aujourd'hui majoritaire dans 82 départements et conforte sa place de premier syndicat dans les écoles. Il fait partie de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) qui avec 200 000 adhérents est la première fédération de l'enseignement et de la fonction publique d'état. La FSU regroupe une vingtaine de syndicats de personnels de l'éducation, la recherche, la culture... L'unité et le pluralisme sont au centre de sa démarche.

# Je me (re)syndique dès maintenant au SNUipp 76 pour l'année 2011/2012

Je me (re)syndique au SNUipp

- pour la **défense des intérêts individuels** des personnels actifs et retraités
- pour le **développement du service public d'éducation plus que jamais attaqué**
- pour le **maintien de l'unité de la profession** dans un **syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique** au sein de la FSU

Réduction  
d'impôts de **66%**  
de la  
cotisation déduits  
du montant  
de vos impôts  
sur le revenu  
2012 !

**Bulletin d'adhésion** à retourner au **SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen**

NOM : .....Prénom.....

Nom et commune  
de l'établissement d'exercice :

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ..... Année d'entrée Educ Nat : .....

Adresse personnelle :

**J'adhère au SNUipp 76**

**Echelon** : .....

Tél : ..... Portable : .....

Si travail à temps partiel : .....quotité.....

E-mail.....

Montant de ma cotisation : .....

Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, PE stagiaire, EVS, assistant d'éducation, retraité.....

**Date** : ..... **Signature** :



**Votre cotisation** : voir tableau ci-contre

**M1 / M2** : 32 € **PE Stagiaires** : 85 €

**Temps partiel** : au prorata du temps travaillé (mini 70€)

**Disponibilité, congé parental** : 32 € **A-E/EVS** : 40 €

**Retraités** : 98 €

**Majoration de cotisation**

Spécialisé, PEMF, CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €

Directeur 5 à 9 cl + 12 € à 10 cl et plus + 15 €

Directeur établissement spécialisé ou de SEGPA + 17 €

*SEUL 1/3 de votre cotisation  
reste à votre charge !!  
Ex : PE au 6ème échelon,  
votre adhésion vous « coûte »  
5,10 € par mois !  
6,66 € au 10ème échelon !*

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
3		128	
4	121	134	
5	124	141	221
6	126	150	235
7	129	159	249
8	135	170	
9	142	182	
10	151	196	
11	165	210	

## Mode de règlement

Chèque

Prélèvement mensualisé

Si vous envoyez ce bulletin avant le 20 septembre, les prélèvements se feront en 10 fois du 1er octobre 2011 au 1er juillet 2012. **2/3 de cette cotisation seront déduits des impôts que vous aurez à régler concernant les revenus 2012. Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous datée et signée**

## AUTORISATION DE PRELEVEMENTS

j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

406 331

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp 76  
4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

COMPTE A DEBITER

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT DU Cte A DEBITER

Code Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B
_____	_____	_____	____

SNUipp 76. septembre

**Date** : **Signature** :

N'oubliez pas d'agrafer ici votre rib

## Programme des RIS selon les secteurs

Actualité, rythmes, livret  
personnel de compé-  
tence...

CAPD, CTPD : à quoi ça  
sert ?

Nouvelles modalités de  
vote.

Fonctionnement et di-  
rection de l'école.

Métier, conditions de  
travail....

Selon les RIS, participa-  
tion d'intervenants et  
diffusion d'un film sur  
l'école et le métier.

## Réunions d'info syndicale

Ces 3 heures viennent en  
déduction du temps de réunions obligatoires (animations pédagogiques y compris celles  
qui sont obligatoires, concertations, etc...) ou de la journée de solidarité.

Vous pouvez choisir la date ou le lieu qui vous convient le mieux.

Chaque enseignant a droit à 6 heures par année scolaire. Il suffit d'informer l'IEN grâce  
au courrier ci-dessous avant de participer à la réunion syndicale choisie pour être disp-  
pensé de l'obligation de 3 heures de réunion.

### Courrier daté et signé à adresser à l'IEN avant de participer à la réunion :

J'ai l'honneur de vous informer que je me rendrai à la réunion d'information syndicale  
organisée le... de 9h à 12 h par le SNUipp à.....  
(un modèle pré-rempli est disponible pour chaque réunion sur le site

**Elbeuf** : mercredi 28 septembre– lieu à définir

**Dieppe** : samedi 1er octobre 9h-12h école Langevin

**Le Havre** : samedi 1er octobre 9h-12h à L'Isel

**Forges les Eaux** : samedi 1er octobre 9h-12h – école Eugène Anne

**Rouen rive gauche** : samedi 8 octobre – lieu à définir

**St Valery/Fécamp** : samedi 8 octobre école du Grand Pavois St Valéry

**Eu** : mercredi 12 octobre – lieu à définir

**Rouen rive droite** : mercredi 12 octobre 9h-12h – lieu à définir

Réservez ces dates dans votre agenda !

## Réunions d'info syndicale EVS/AVS

**Rouen** : vendredi 30 septembre local du SNUipp, 4 rue Poterat

**Dieppe** : jeudi 6 octobre maison des associations

**Le Havre** : jeudi 6 octobre salle Franklin maison des syndicats

j'❤  
le service  
public



## 500 débats pour l'école



La FSU a engagé dès l'année dernière une campagne pour les services pu-  
blics, a recueilli des témoignages sur un site dédié et a édité un recueil « Fiers du Service  
Public » préfacé par Stéphane Hessel.

La FSU a adressé à tous les acteurs de l'école, aux parents, aux élus, aux partis politiques  
ses 20 propositions pour transformer et démocratiser le système éducatif afin d'assurer la  
réussite de tous les jeunes.

Ces 20 propositions sont l'occasion de multiples échanges, dé-  
bats et rencontres.

**Présentation des propositions de la FSU  
et débat et pour l'école**

**Jeudi 30 septembre 20h00**

**Halle aux Toiles Rouen.**

**Avec Bernadette Groison,  
Secrétaire Générale de la FSU**